

2^e CONSEIL D'ÉCOLE
 ANNÉE 2013/2014

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
 D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : 0920245s@ac-versailles.fr

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu
 Séance du 13 février 2014**

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS:

BARANGER Florence	FCPE
BARRE BETTONI Cléo	FCPE
BERTHOD Sabine	FCPE
CASANOVA Nathalie	FCPE
CHEVALIER Anne	FCPE
CORNUBERT Claire	FCPE
GOUZI Ghania	FCPE
JEAN Caroline	FCPE
KAMINSKA Elisabeth	FCPE
KEZOUI Waihibat	FCPE
LEBOEUF Stéphanie	FCPE
TROCELLIER Sophie	FCPE
DIANDA Christine	PEEP
GAUTHIER Cécile	PEEP
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP
PANCRAZI Marie-Christilla	PEEP
REGIS Fatima	PEEP

CONSEILLERE MUNICIPALE :

LE GUENNEC-SARRE Vivianne

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

MEGHERBI Mohamed

ENSEIGNANTS :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUFRENNE Carine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC
CATET Agnès	CE1A
WACLAWSKI Pauline	CE1B
DANSET-HUOT Anne	CE1C
SALMON Iris	CE1D
CABANEL Gildas	CE2A
HUIN Lucie	CE2B
MARC Serge	CE2C
BRODIN Sophie	CM1A
MESLI Patricia	CM1B
MARIE Christine	CM1C
THEVENIAULT Virginie	CM1D
DUJARDIN Marie-Laure	CM2A
PRIETO Cécile	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
PALICA Emilie	CM2D

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE :

MONTETAGAUD Hélène

Ordre du jour

-  La gestion et l'organisation des temps de récréation
-  Les « parcours culturels de proximité »
-  Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : L'organisation du temps postscolaire
-  Procédures d'affectation en 6e

La soirée Carnot de Nuit a accueilli plus de participants. Le conseil d'école souligne et remercie les parents d'élèves pour leur grande implication qui a contribué au succès de cette initiative.

La fête du livre aura lieu samedi 5 avril. Cette année, les classes préparent une exposition autour de Jacques Prévert. Il est également envisagé de proposer des ateliers et des animations scientifiques, technologiques et mathématiques.

GESTION ET ORGANISATION DES TEMPS DE RECREATION

La récréation est un temps de pause nécessaire entre les temps d'apprentissage qui répond également à un besoin d'activités physiques.

C'est aussi un temps et un espace de transmission d'une culture enfantine qui participe à la construction de l'identité de chaque enfant par les jeux (traditionnels, symboliques ou de compétition) entre pairs d'âges parfois différents.

Cependant, ces moments de liberté et d'autonomie, peuvent être angoissants pour les plus jeunes et les plus fragiles.

Ils nécessitent la présence sécurisante de l'adulte, et l'apprentissage de règles et d'attitudes sociales qui font l'objet d'un enseignement à l'école.

Le comportement de certains élèves a conduit l'école à appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur, mais aussi à réexaminer collectivement l'organisation des récréations dans ses différentes dimensions en impliquant l'équipe enseignante sur la surveillance et les apprentissages, ainsi que les élèves sur les attitudes et l'organisation des récréations.

Sur le temps scolaire, la surveillance des élèves est assurée par les enseignants.

L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire.

Le nombre d'enseignants pour assurer cette surveillance est à apprécier en fonction de la configuration des lieux et l'importance des effectifs. Le profil des deux cours de récréation, ainsi que l'absence d'équipements présentant des risques sont globalement bien adaptés à la surveillance des récréations.

- Sur chaque service de récréation, 8 enseignants sont mobilisés. Cette surveillance a été renforcée avec la présence supplémentaire et systématique de Madame ZIANE (aide administrative) auprès de certains élèves ou sur des points qui impliquent plus de vigilance, portant ainsi à 9 adultes le nombre d'adultes présents pour assurer la surveillance des 460 élèves.
- Compte tenu du nombre d'élèves et de l'existence de deux espaces de récréation, une organisation de récréations successives et décalées permet d'offrir un plus grand espace d'évolution et de regrouper les élèves du même âge dans un cadre plus sécurisant. (2 enseignants, ainsi que Madame ZIANE, assurent la surveillance pour chaque récréations dans chacune des 2 cours)

Les élèves ont été associés à cette réflexion par le biais de l'activité des conseils des délégués qui permettent de mobiliser l'ensemble des classes.

Les échanges et les propositions des élèves ont porté sur les attitudes (« règles de bonne conduite ») et l'organisation spatiale des récréations.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un « règlement de la cour de l'école », consigné dans les cahiers de liaison, qui représente désormais une référence commune au même titre que le règlement intérieur.

Ce règlement est étendu aux récréations de 8h50 et 13h20.

Il a été élaboré en présence de représentants de l'équipe d'animation et concerne également les temps périscolaires.

Outre les règles déjà bien installées mais qui nécessitent d'être rappelées, les principaux points de ce règlement élaboré avec les élèves concernant :

- Le respect de chacun et le droit à pouvoir s'amuser en partageant les espaces communs (cohabitation des jeux de ballons et d'autres jeux)
- Les notions de solidarité et d'assistance avec la nécessité de solliciter, dans certaines situations, l'intervention de l'adulte.

Les élèves ont formulé des propositions d'organisation concernant le partage des espaces selon leur fonction (jeux de ballons grande cour / jeux plus calme cour haute) s'ajoutant à la répartition selon les âges.

Principales sources de litiges, les règles concernant les ballons ont été clarifiées et les ballons acquis par la coopérative sont désormais mis à disposition des enfants par l'école.

Règlement de la cour d'école

élaboré par le conseil de délégués

La récréation doit être un temps de détente pour tous. Chacun doit être respecté et pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant... Les manquements à ce règlement pouvant entraîner les sanctions prévues par le règlement intérieur de l'école.

Les élèves

Nous ne voulons être ni insultés !



ni agressés !



- ▶ En cas de gestes involontaires : arrêter le jeu et s'excuser.
- ▶ Ne pas répondre à l'agressivité par l'agressivité, ni à la violence par la violence.
- ▶ Si nécessaire, demander aux adultes présents dans la cour d'intervenir.
- ▶ Quand on a un problème, ou quand un camarade a un problème, on doit en parler à un adulte présent dans la cour.

Nous avons le droit de nous amuser



Nous voulons conserver un environnement propre et agréable



Nous voulons être protégés et les adultes doivent pouvoir nous surveiller



Les règles

- Ne pas se moquer ou insulter un camarade.
- Pas d'agressivités verbales
- Il faut faire attention aux autres.
- Si on bouscule quelqu'un, il faut s'excuser et s'assurer qu'il va bien.
- Pas de bagarres, ni de gestes ou de coups violents
- Les jeux de ballons sont autorisés avec les ballons mis à disposition par l'école
- Attention : pas de jeux de ballons à 8h50 et à 13h20 car il y a trop d'enfants dans les cours
- Récréations des CE1 et CM2
- Les élèves qui veulent jouer au ballon vont dans la grande cour. (L'espace côté réfectoire est réservé prioritairement aux CE1)
- Les élèves de CM2 peuvent aller dans la petite cour pour discuter, papoter, faire des jeux calmes...
- Ne pas circuler sur la passerelle pendant les récréations.
- Les déchets doivent être déposés dans les poubelles
- Les sanitaires doivent rester propres et en bon état
- Tirer les choses d'eau
- Ne pas jouer, ni gaspiller le papier (essuie-main et papier toilette) et le savon
- Ne pas dégrader le matériel : distributeurs de papier et de savon, les portes, les dalles du plafond...
- Ne pas aller dans les classes ou circuler dans les couloirs pendant les récréations sans autorisation
- Ne pas jouer dans les toilettes

Signature de l'élève

Signature des parents

LES PARCOURS CULTURELS DE PROXIMITE

Le dispositif porté par la municipalité vise à développer les actions culturelles et artistiques en direction des écoles.

Il est mis en place dans le cadre d'une démarche partenariale avec l'Education nationale. Cette procédure implique préalablement que les projets soient initiés par les enseignants.

Les projets s'appuient, au moins en partie, sur les ressources culturelles locales et, dans la mesure du possible, sur les associations implantées à Colombes ou encore sur les équipes d'animation présentes dans les écoles.

La direction de la culture de la ville est à la disposition des équipes enseignantes pour les aider à construire les projets, et notamment pour établir les contacts avec les différentes ressources présentes sur la ville.

Les parcours culturels retenus par l'Education nationale et la ville peuvent bénéficier d'un soutien financier de la municipalité concernant les interventions de professionnels spécialisés, les sorties culturelles, la prise en charge du coût du transport.

La mise en œuvre de ces projets engage également une participation de la coopérative (200€ par classe) et éventuellement des familles.

Cette année, 6 projets impliquant une ou plusieurs classes ont été retenus.

« Notre livre de A à Z » (Classe de CM2C)

La place et la fonction du livre dans la société et dans la culture commune sont au centre de ce projet, qui conduira les élèves (mais aussi des parents) à écrire un livre de recueils de contes détournés d'Hansel et Gretel.

L'édition du livre de la classe constituera l'aboutissement du projet.

Ce projet collectif permettra de travailler les différentes composantes de la langue écrite et, en particulier, la lecture et l'expression écrite. Quelques métiers autour du livre seront mis en relief (bibliothécaire, imprimeur, bouquiniste, libraire, ...)

Les participations de la ville à hauteur de 1 595€ et de la CAF (projet lauréat du concours « RécréaCAF ») de 1 500€ permettront de financer les interventions d'un écrivain, ainsi que les coûts d'édition et d'impression du livre.

« Découvrir le vivant et protéger l'environnement » (Classes CPC et CE1C)

Le projet est mis en œuvre avec les participations de Delphine ARIXI et d'Antoine VOLI, animateurs de l'accueil de loisirs, pour les activités concernant l'environnement et sa sauvegarde. Ce parcours conduira les élèves à créer un potager, à les initier au tri de déchets, à l'installation d'un terrarium, à gérer le composteur

Les élèves bénéficieront également d'animations proposées par le Centre Nature ("la mare", "les abeilles") et la Coulée Verte ("le suivi de l'arbre").

Les sorties scolaires comprenant la visite du SIAAP de Colombes (CE1C), une sortie au parc des Chanteraines, la cueillette des pommes à la ferme Chapeau de Paille de Cergy, une visite du marché de Colombes (CPC) compléteront ce projet.

Par ailleurs, la classe de CE1C présentera son élevage d'insectes au forum sciences organisé au Tapis Rouge.

Ces apprentissages seront prolongés et réinvestis au cours de la classe de découverte organisée, pour ces deux classes, au mois de mai.

La participation de la ville permettra de financer l'achat de matériel de jardinage, d'assurer les déplacements en cars et de soutenir l'organisation de la classe de découvertes (de 5€ à 10€ par élève et par jour en fonction du QF)

Sur les traces du patrimoine (Classes de CE1A et CM1C)

Ce projet permettra d'appréhender de nombreuses disciplines du programme scolaire et d'explorer des domaines artistiques plus rarement mis en valeur comme les arts de l'espace ou les arts du quotidien.

Ce parcours conduira les élèves à visiter le musée de Cluny, la villa Savoye, le musée d'Orsay, la cité de l'architecture et la basilique Saint-Denis.

En collaboration avec le musée d'histoire de Colombes, des animations de découverte de l'habitat, de l'histoire de l'architecture de Colombes sont organisées.

Ivan AVOLOS, animateur de l'accueil de loisirs, interviendra dans le domaine des arts visuels pour la réalisation d'une maquette.

La participation de la ville permettra de financer le coût des transports en car.

« Apprentissage du vélo et des règles simples de sécurité routière » (les 4 classes de CE1)

Projet commun avec les classes de GS (maternelle G Bienvêtu) et les classes de CP reconduit pour la 3^e année consécutive.

Cette action mise en œuvre avec l'association « vélocité », permet de développer des compétences en Education Physique et Sportive concernant les activités de roue, en réalisant des parcours en vélo dans l'école et un parcours sur des pistes aménagées (parc Lagravère).

Il permet également dans le domaine de l'Education à la Sécurité d'apprendre des règles simples concernant la sécurité routière (signification et signalisation courante, identification des dangers dans un environnement proche).

La participation de la ville à hauteur de 2 345€ permettra de financer en partie les interventions de l'association et le coût du transport en car pour la sortie de fin d'année. Le soutien de la CAF

(projet lauréat du concours « RécréaCaf ») de 1 264€ financera les interventions de l'association pour les classes de CP

« Les valises en voyages »

Parcours construits en partenariat avec le théâtre de l'Avant-seine et les médiathèques avec pour thèmes les contes traditionnels et différents genres musicaux.

Afin d'alimenter le travail effectué en classe, une valise pédagogique (contenant des ouvrages et des CD variés), préparée par la Médiathèque Jacques Prévert, est à la disposition des classes participantes.

La participation à ce projet permettra aux classes de bénéficier de sorties culturelles à l'Avant-Seine et à la MJC (spectacles de contes, exposition « les nouveaux monstres »), à la cité de la Musique ou encore à la salle Pleyel (concerts).

A l'issue de ce projet, un spectacle commun sera présenté au public jeudi 19 juin au théâtre de l'Avant Seine.

« Pierre et le loup et le jazz : tour et détour du conte » (Classes de CPC, CE1A et CE2C)

Le projet est construit en deux temps.

De novembre à février, étude des contes (traditionnels et détournés) ainsi que des personnages emblématiques (loup, sorcière, é) et familiarisation avec des genres musicaux tels que le jazz et la musique classique.

Le second axe de ce parcours concerne la phase de restitution du travail des classes. De mars à avril, les CE1A et les CE2C vont écrire un conte qui sera mis en scène de mai à juin avec l'aide d'un metteur en scène professionnel.

De leur côté, les CPC vont travailler sur des explorations sonores et corporelles et bénéficier de deux intervenants spécialisés en musique afin de créer des ambiances musicales et gestuelles des contes écrits par les plus grands.

« Hansel et Gretel » (CM1A, CM2A et CM2C)

Les trois classes effectuent un travail spécifique en vue de la production finale commune au théâtre de l'Avant-Seine..

La classe de Madame Akakpo a écrit plusieurs contes détournés d'Hansel et Gretel. L'un d'entre eux sera théâtralisé et présenté en fin d'année.

La classe de Madame Brodin effectue un travail sur la danse Hip hop avec l'intervention de Grégory PRUDENT, animateur de l'Accueil de loisirs.

Pour la mise en place du spectacle à l'Avant-Seine et l'articulation du travail des 3 classes, le projet bénéficiera de l'aide d'un intervenant spécialisé en théâtre.

MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La nouvelle organisation du temps scolaire en vigueur pour les écoles maternelles et élémentaires de Colombes à la rentrée 2014 a été validée par l'Education nationale.

Les 24 heures hebdomadaires d'enseignement seront réparties sur 9 demi-journées comme suit :

- Fin de la classe à 15h45 (allègement de la journée de 450)
- Classe mercredi matin de 9h à 12h
- Début de la classe (9h) et pause méridienne (12h/13h30) inchangés.

La réflexion est désormais centrée sur la nouvelle configuration des temps périscolaires après la classe induite par cette réforme et l'organisation de l'accueil de loisirs les mercredis.

Le comité de suivi et de concertation mis en place à l'échelle de la commune et la municipalité ont actés les principales orientations qui constitueront le scénario postscolaire :

- Maintien d'un accueil périscolaire jusqu'à 18h30

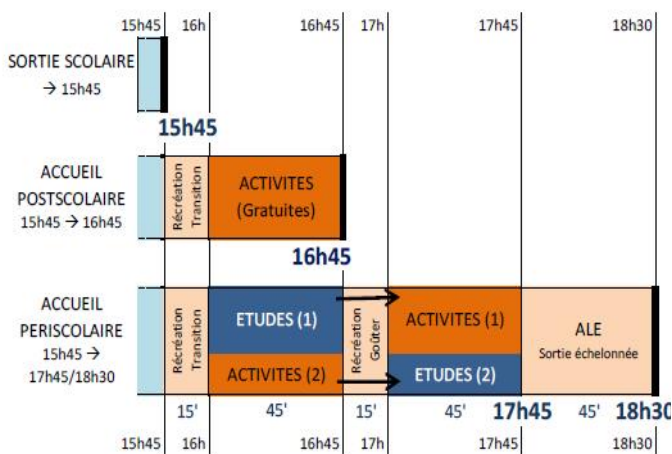
- Accueil et activités gratuits sur le nouveau temps libéré (jusqu'à 16h30 ou 16h45)
- Organisation d'un temps périscolaire de 15h45 à 18h30 incluant une séquence d'accompagnement scolaire, un temps d'activité et la possibilité d'un départ échelonné en fin d'après-midi

En complément des travaux du comité de suivi, une réunion a été organisée au sein de l'école au mois de janvier avec des représentants des parents d'élèves, des animateurs et des enseignants.

Cette consultation a conduit à proposer un scénario prenant en compte les orientations municipales.

Scénario proposé :

- Des temps de transition et d'organisation d'une quinzaine de minutes entre chaque type de séquence.
- Des séquences d'une durée d'une heure incluant les transitions pour des temps d'activité d'au moins 45 minutes.
- La possibilité d'organiser simultanément activités et études sur 2 séquences d'une heure sur la tranche 15h45/17h45 pour apporter une souplesse permettant de mobiliser, si nécessaire, moins d'intervenants.



Sur la base de ce scénario, un questionnaire a été diffusé auprès des familles de l'école pour ajuster les projections quant à la fréquentation de l'accueil post-scolaire et du mercredi.

Le taux de retour significatif de ce sondage apporte des éclairages quantitatifs sur la fréquentation des temps périscolaires et extrascolaires.

Il convient toutefois de pondérer ces résultats compte tenu du décalage existant entre l'inscription et la fréquentation quotidienne. Par ailleurs, les offres éducatives des structures sportives et culturelles de la ville qui devraient s'aligner sur les nouveaux horaires scolaires ne sont pas encore portées à la connaissance des familles.

L'école devra cependant mettre en place une organisation destinée à accueillir un très grand nombre d'enfants jusqu'à 16h45 (certainement près de 400).

La nouvelle proposition d'un départ échelonné avant 18h30 pourrait satisfaire près de la moitié des enfants fréquentant la tranche 17h45/18h30.

L'accueil de loisirs du mercredi devrait connaître une hausse de fréquentation.

La possibilité de déjeuner à la restauration scolaire le mercredi sans fréquenter l'accueil de loisirs soulève un problème d'encadrement et n'est pas actée.

Questionnaire aux familles de l'école Lazare-Carnot

« A la rentrée prochaine, la classe se terminera à 15h45 et les élèves travailleront les mercredis de 9h à 12h. Plusieurs organisations pour accueillir les enfants après la classe jusqu'à 18h30 sont à l'étude.

Afin d'ajuster nos estimations concernant la fréquentation des temps périscolaires après la classe, nous vous remercions de compléter ce sondage.

Ce sondage ne vous engage en rien pour l'année prochaine.»

Taux de participation : 86%

Horaires de sorties prévisibles. Votre enfant quitterait plutôt l'école :

- Après la classe à 15h45 13%
- Après un temps d'activités à 16h45..... 28%
- Après un temps d'étude et d'activité à 17h45 . 28%
- Entre 17h45 et 18h30..... 15%
- A la fin de l'accueil du soir à 18h30..... 16%

Le mercredi

- Votre enfant devrait-il rester à la cantine? 51%
- Si oui, devrait-il rester à l'accueil de loisirs ? .. 40%

LES PROCEDURES DE PASSAGE AU COLLEGE

Le calendrier des procédures informatisées n'est pas encore définitivement établi.

Courant mars-avril l'école adressera un document aux familles sur lequel est indiqué le collège de secteur avec la possibilité de demander un autre collège public.

Tous les élèves admis en 6^e sont inscrits de droit dans le collège rattaché à la zone géographique du domicile de l'élève. Un rendez-vous sera cependant proposé aux parents courant juin par les collèges respectifs pour compléter le dossier et finaliser l'inscription.

Une rubrique dédiée aux opérations d'affectation en 6^e sera créée sur le site de l'école avec des compléments d'information concernant notamment la sectorisation des collèges, la liste des établissements disposant de classes à horaires aménagés ou disposant d'une langue rare.

Ce compte rendu a été rédigé par le directeur de l'école ; révisé et complété par les participants au conseil d'école.

Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur le site de l'école <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/> ainsi que de nombreuses autres informations concernant la vie de l'école et les projets des classes.